

ALTERNANCE & APPRENTISSAGE



Bac Pro

COMMERCE

→ PROGRAMME DE FORMATION

Domaine professionnel

- E1 Épreuve scientifique et technique
- Sous épreuves A1 : Préparation et suivi de l'activité de l'unité commerciale, B1 : Économie et Droit, C1 : Mathématiques
- E2 Act. Promo animation en unité commerciale
- E3 Vente en unité commerciale
- E4 Épreuve de Langue Vivante
- E5 Épreuve de Français, Histoire-Géographie
- Sous épreuves A5 : Français, B5 : Histoire-Géographie
- E6 Épreuve d'Éducation Artistique (Arts Appliqués)
- E7 Épreuve d'Éducation Physique et Sportive
- E8 Épreuves facultatives (Langue Vivante)

→ MODALITÉS

Organisation et durée

- une semaine en centre de formation
- une semaine en entreprise

Le Bac Pro Commerce se prépare en :

- trois ans après la classe de 3^e,
- deux ans si titulaire d'un niveau V.

Conditions générales d'admission

- Être âgé de 16 à 25 ans, 15 ans si titulaire du Brevet des Collèges,
- Sortir d'une 3^e Générale (Bac Pro 3 ans) ou être titulaire d'un titre ou d'un diplôme de niveau V,
- Admission après étude du dossier de candidature, évaluation des connaissances et entretien de motivation (avril à septembre),
- Signature d'un contrat d'alternance.

Conditions générales d'exercice de la profession

Le métier de responsable d'une unité de vente suppose toujours une certaine latitude décisionnelle et une marge de responsabilité. De ce fait, il exige le croisement de plusieurs compétences, celle de gestionnaire, d'organisateur et d'animateur. Dans tous les cas, l'aptitude à la communication avec la clientèle, le sens de l'écoute active, l'aptitude à anticiper et à mesurer le risque, le sens des responsabilités sont déterminants pour la réussite professionnelle. L'amplitude horaire est importante et la disponibilité requise grande.

LE MÉTIER

L'activité du titulaire du Bac Pro Commerce s'exerce dans le secteur du commerce de détail de produits ou de services, c'est-à-dire dans les entreprises qui achètent des produits pour les revendre sans transformation profonde ou qui fournissent des services aux ménages. Les entreprises concernées peuvent relever du commerce intégré, du commerce associé ou du commerce indépendant. Il pourra être un futur responsable d'unité de vente autonome spécialisée dans une famille de produits spécifiques (habillement, équipement de la maison, etc...) ou non.



Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise

→ LA FORMATION PAR ALTERNANCE

Cette voie de formation s'adresse aux entreprises et aux jeunes de 16 à 25 ans. Elle permet d'acquérir à la fois une formation et une expérience professionnelle grâce à :

- une formation générale et professionnelle dans un centre de formation,
- un travail dans l'entreprise pour la mise en pratique.

Organisation générale :

- une semaine en centre de formation et une ou deux semaines en entreprise (selon le programme),
- ou deux jours en centre de formation et trois jours en entreprise.

→ LE CONTRAT D'ALTERNANCE

C'est un **contrat de travail** de type particulier. Il est à **durée déterminée** et il prévoit la formation pendant le temps de travail. Le jeune alterne ainsi période de formation et période en entreprise.

- Le jeune a le statut de **salarié de l'entreprise**.
- Le salaire est basé sur un pourcentage du SMIC. Il est fixé en fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat.
- À la fin du contrat, l'entreprise et le jeune gardent une totale liberté en ce qui concerne une embauche ou une poursuite vers une autre formation en alternance.

→ LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE

Pour l'entreprise :

- Préparer un jeune adapté aux besoins de l'entreprise.
- Bénéficier d'un coût réduit par des conditions financières intéressantes.
- Utiliser des possibilités de déductibilités fiscales.
- Préparer l'embauche d'un futur salarié directement opérationnel.

Pour le jeune :

- Acquérir un diplôme tout en travaillant.
- Poursuivre éventuellement vers d'autres diplômes ou titres professionnels.
- Acquérir une qualification professionnelle grâce à l'atout d'une expérience en entreprise.
- Profiter d'un "plus" pour l'insertion professionnelle.

+ de 1 500 formés
chaque année
26 diplômes
et titres
+ de 80 % de taux
de réussite
90% d'insertion
professionnelle

La CCI de l'Oise s'investit pour les jeunes :

La CCI de l'Oise représente **19 241 chefs d'entreprises** du département de l'Oise, soit :

- 7 390 commerces
- 3 804 industries
- 8 047 prestataires de services

Elle a son siège à Beauvais et des antennes à Compiègne et Nogent-sur-Oise.

Elle remplit quatre missions :

- former des cadres, techniciens, et salariés en formation initiale et en formation continue en répondant aux besoins des entreprises
- informer et conseiller les entreprises
- participer à l'aménagement et à l'équipement économique de l'Oise, grâce à des infrastructures spécifiques qu'elle crée et gère
- représenter et défendre l'ensemble des entreprises du département auprès des pouvoirs publics.

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

CFA de la CCI de l'Oise

68, rue Charles Somasco - Parc d'Activités Sud - 60180 NOGENT-SUR-OISE
Tél : 03 44 55 99 00 - Fax : 03 44 55 99 09 - cfa@cci-oise.fr - www.oise.cci.fr